

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 septembre 2010 à 20 h 30

* * * * *

Etaients présents :

Mmes : ETIEN – GALY – JOLY – LAKRICHI – MARTY – PETIOT.

MM. : BENAZECH – DIMILTA – DUPONT – ENJALBERT – FABRE JM – MARIOJOULS – PUECH – RAYNAUD – ROQUES – SERIEYS – SEVERAC – SIADOUS – TURLAIS.

Secrétaire de séance : Mme GALY Bernadette.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision

En application de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal en séance du 25 juin 2009, Monsieur le Maire a décidé de vendre à Monsieur DURAND Rémi, le véhicule Kangoo qui était en vente depuis l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques pour la somme de 2 800 €.

Service de l'Eau et de l'Assainissement

Avenant convention prestations de services

Suite à la création de la régie de l'eau et de l'assainissement, une convention de prestations de services a été signée avec la Castraise de l'Eau pour une durée de 1 an avec expiration le 30 septembre 2010.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à cette convention avec la Castraise de l'Eau afin de porter le terme au 31 décembre 2010 ainsi toute nouvelle convention sera conclue par année civile.

Consultation pour renouvellement prestations de services

La convention de prestations pour les services Eau et Assainissement signée avec la Castraise de l'Eau arrive à son terme au 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal :

- décide de lancer une procédure de consultation
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 avec la société qui aura proposé la meilleure offre.

Avenant convention de vente d'eau par la Castraise

La convention pour la vente d'eau par la Castraise à la Commune prévoit, dans son article 4-2, une actualisation de la partie variable à laquelle il sera appliqué 63 % de la variation du tarif de la Ville de CASTRES.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à cette convention qui modifie l'article 4-2 en précisant que la date de prise en compte de cette évolution tarifaire sera appliquée à compter du 1^{er} octobre suivant la délibération afférente de la Castraise de l'Eau, le 1^{er} octobre étant la date anniversaire de la signature du contrat.

Tarifs de facturation eau – assainissement

Suite à l'actualisation du prix de vente du m³ d'eau en gros par la Castraise de l'Eau, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du prochain relevé :

Soit : Distribution de l'eau

- abonnement : 14,60 €
- consommation : 2,1040 €/m³

Collecte et traitement des eaux usées : 0,8018 €/m³

Il décide également de porter à 0,7131 € le m³ d'eau facturé par la régie à la Commune pour l'arrosage (terrain de sports, espaces verts ...) et exceptionnellement aux abonnés en cas de fuite.

CRECHE

Délégation du service public : Election membres Commission d'ouverture des plis

Le Conseil Municipal procède à l'élection de la Commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public de la crèche.

Cette commission, présidée par Monsieur le Maire doit comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus en qualité de :

Membres titulaires :

- Monsieur ENJALBERT Jacques
- Madame GALY Bernadette
- Madame MARTY Marie-Christine

Membres suppléants :

- Madame LAKRICHI Edmonde
- Monsieur RAYNAUD Roland
- Monsieur SERIEYS Serge

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation des travaux de préservation et de restauration de la façade de la Maison d'Adam, dont le montant estimatif s'élève à 15 276,51 € TTC.

Ainsi qu'une subvention pour le programme d'entretien et de gestion de la voirie communale au titre du FAVIL.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Régional pour la construction d'une crèche à proximité de l'école des Vignals, dont le coût des travaux est estimé à 635 104,00 € HT.

Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 250 € à l'Association « Castres-Burlats Canoë Kayak » pour la manifestation des 9 et 10 octobre 2010, dénommée « Inter-régional descente ».

Décision modificative

Le Conseil Municipal décide les inscriptions de crédits suivantes :

- dépenses, section d'investissement, article 2315-041 : + 12 500 €
- recettes, section d'investissement, article 1325-041 : + 12 500 €

Participations raccordement réseau d'eau potable

Afin de profiter des travaux d'alimentation en eau du hameau de la Ferrière, plusieurs administrés souhaitent raccorder leur habitation au réseau et proposent une participation à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'eau potable du secteur de la Ferrière et accepte les propositions de participations faites par les administrés intéressés.

D'autre part, le Conseil Municipal décide que la Commune n'acceptera les nouvelles demandes d'extension pour raccordement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Ferrière que si la proposition de participation des intéressés est au moins égale à 5 000 € pour l'année 2010 et indique que cette somme suivra l'évolution de l'inflation.

Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire est autorisé à signer un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF du Tarn pour la période 2010-2013 prenant en compte l'existence du Centre de Loisirs et la création de la structure multi-accueil aux Vignals courant 2011.

Avenant convention avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Suite à une erreur concernant le pourcentage de l'aide apportée par le SDET, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale relative aux travaux d'extension d'éclairage public aux abords de la Collégiale (2^{ème} tranche).

Pass Foncier

Suite à une erreur matérielle relative au nombre de personnes constituant le foyer d'un futur accédant, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération prise le 17 juin 2010 concernant l'aide de la Région Midi-Pyrénées.

Mise à l'enquête publique

Le Conseil Municipal décide de mettre à l'enquête publique le projet de vente d'une partie du chemin rural n° 74 de la Verrarié à la Simonié d'une longueur d'environ 1 600 m.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.
